

## **PROCES-VERBAL**

### **SÉANCE DU 6 FEVRIER 2025 – 19H00**

L'an deux mil vingt-cinq et le six du mois de février, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Montpont-en-Bresse sous la présidence de M. Stéphane GROS.

Présents : Isabelle BAJARD – Lucette BERNARD – Christine CARNELOS – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENAUT GAUDILLAT – Pascal DEBOST – Roger DONGUY – Olivier FERRAND – Ginette GALLAND – Jean-Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Jean-Pierre GILET – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LE COMTE – Pascal MOREY – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Jean-Pierre TOMBO – Anne TRONTIN – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Agnès CAILLET (pouvoir à J-P. GILET) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Mariana DA SILVA (pouvoir à I. BAJARD) – Cédric DAUGE (pouvoir à L. GEOFFROY) – Jean-Michel DESMARD (I. POROT) – Patrick LACOSTE (pouvoir à P. COUCHOUX) – Marie-Claire MULLIERE (pouvoir à J-P TOMBO) – Patrick VILLEROT (pouvoir à C. GALOPIN) – Stéphane VIVIER (pouvoir à G. LE COMTE)

Absents : Stéphanie GANDRE – Sébastien JACCUSSE – Anthony LARGY

Secrétaire de séance : Béatrice LACROIX MFOUARA

Quorum : 23

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil Communautaire a accordé au Président de la Communauté de Communes Terres de Bresse par délibérations n°2020/035 du 9 juillet 2020 et n°2024/043 du 26 septembre 2024 :

- Droit de préemption urbain :

Monsieur le Président indique qu'il n'a pas fait usage de la délégation accordée par le Conseil Communautaire lors des opérations de cessions suivantes :

- Bien immobilier non bâti situé au lieu-dit Le Curtil Neuf, 71370 OUROUX SUR SAONE, cadastré E375 d'une surface de 4 840m<sup>2</sup> appartenant à Madame PY épouse FLATTOT au profit de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.
- Bien immobilier non bâti situé au lieu-dit Le Curtil Neuf, 71370 OUROUX SUR SAONE, cadastré E382 d'une surface de 710m<sup>2</sup> appartenant à Madame DUCHESNE veuve MORLOT au profit de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.
- Biens immobiliers non bâtis situés au lieu-dit Le Curtil Neuf, 71370 OUROUX SUR SAONE, cadastré E390 et E394 d'une surface de 790m<sup>2</sup> et 5 430 m<sup>2</sup> appartenant à Madame JANNIN veuve MAGNIEZ au profit de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.
- Bien immobilier non bâti situé au lieu-dit Le Pragnet, 71370 OUROUX SUR SAONE, cadastré E279 d'une surface de 1 707m<sup>2</sup> appartenant à Madame GENOIS au profit de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.

## **2025/001 - OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE**

**Le Président** souhaite remercier Franck DELONG pour le travail effectué pour la CCTB, notamment pour les deux PEJ.

Comme suite à la démission de ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Franck Delong, délégué communautaire Cuisery, il convient d'installer un nouveau délégué communautaire.

### **CUISERY :**

Titulaire : Pierre VION

Le Président **DECLARE** le nouveau délégué installé dans ses fonctions.

## **2025/002 - OBJET : DÉLÉGUÉS SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

**Le Président** propose que pour la fin du mandat, un suppléant devienne titulaire. Dans ce cas, il convient donc de désigner 3 suppléants.

Vu l'article 8 des statuts du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne prévoyant que les groupements peuplés de 25 501 à 25 000 habitants désignent 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants,

Vu la démission de Monsieur Franck Delong, qui avait été désigné suppléant par délibération n°2022/027,

Vu le courrier de la sous-préfecture de Louhans en date du 13 janvier 2025 nous demandant de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne,

Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire et deux délégués suppléants pour siéger au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne :

Appel à candidature :

- Christian GUIGUE en tant que membre titulaire
- Roger DONGUY en tant que membre suppléant
- Pierre VION en tant que membre suppléant
- Hervé VOISIN en tant que membre suppléant

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DESIGNE** Christian GUIGUE en tant que membre titulaire au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne. **DESIGNE** Roger DONGUY, Pierre VION et Hervé VOISIN en tant que membres suppléants au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

Pour rappel :

### **Membres titulaires :**

- Stéphane GROS
- Alain Philippe
- Béatrice Lacroix Mfouara
- Isabelle Bajard
- Ludovic Geoffroy
- Thierry Ravat
- Christophe Galopin
- Patrick Lacoste
- Pascal Couchoux
- Jean-Pierre Gallien
- Pascal Morey
- Christian Guigue

### **Membres suppléants :**

- Sébastien Jaccusse
- Marie-Line Prabel

- Stéphanie Gandré
- Patrick Villerot
- Anthony Largy
- Stéphane Vivier
- Ludovic Hautevelle
- Chantal Simonnet
- Jean-Pierre TOMBO
- Roger DONGUY
- Pierre VION
- Hervé VOISIN

#### **2025/003 – OBJET : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Comme suite à la démission de ses fonctions de conseiller municipal de Monsieur Franck Delong, délégué communautaire Cuisery, il convient de nommer un nouveau membre de la commission aménagement du territoire.

Appel à candidature :

- Isabelle BAJARD
- Christophe GALOPIN

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DESIGNE** Isabelle BAJARD et Christophe GALOPIN en tant que membres de la commission aménagement du territoire.

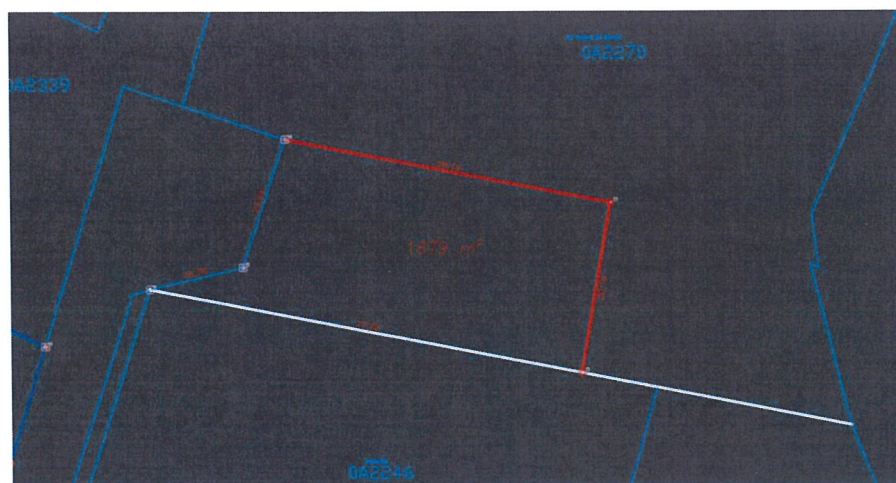
#### **2025/004 – OBJET : VENTE DE TERRAIN – PARCELLE ZONE INDUSTRIELLE SIMANDRE**

**Le Président** rappelle que derrière Albea et Aboral, le terrain appartient à la CCTB du fait de sa compétence. Le terrain sera défriché par l'acquéreur et une activité sera créée dans la zone en bonne et due forme. L'entreprise Aboral ne s'est pas positionnée concernant cette parcelle. Un rendez-vous chez le notaire sera fixé sous 15 jours.

**Christophe GALOPIN** précise que ce terrain n'est pas facile à mettre en œuvre. C'est une opportunité de céder 2 000 m<sup>2</sup>, et de voir une entreprise de maçonnerie se développer sur le territoire.

La Communauté de Communes Terres de Bresse dispose d'une réserve foncière sur la commune de Simandre : parcelle A2270 d'une superficie de 10 493m<sup>2</sup>.

Un entrepreneur local propose d'acquérir une partie de cette parcelle afin de construire un bâtiment de stockage de type hangar, sur une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un bâtiment d'environ 70 m<sup>2</sup> pour installer un espace de réception/bureau, des sanitaires, des douches et des vestiaires pour son personnel.



Par délibération n°2023/069 en date du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a fixé le prix de vente à 5€ le m2, frais de défrichement à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** de vendre à Monsieur Pierrot la parcelle A2270 d'une superficie de 1 879m2, soit un total de 9 395 €. Les frais liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur. **DIT** que la rédaction des actes est confiée à SCP Pierre-Yves PERRAULT ET Matthieu PANOUILLOT. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents liés à cette vente.

**2025/005 – OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE JEUNESSE A CUISERY AU TITRE DE LA DETR ANNEE 2025**

**Le Président** explique que le pôle de Cuisery sera probablement terminé avant celui de Saint-Germain-du-Plain. On espère 35% de DETR car l'enveloppe est apparemment maintenue au même niveau que celle de l'année dernière.

Monsieur le Président précise que les montants indiqués ci-dessous diffèrent de ceux présentés dans la délibération de sollicitation au titre du FEADER – LEADER 2021-2027, car ils correspondent aux montants actualisés de l'APD. Ce sont ces montants qu'il convient de prendre en considération pour la demande de DETR 2025.

Le projet consiste en la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune de Cuisery destiné au centre de loisirs comprenant :

- Un pôle accueil
- Des locaux d'activité
- Un pôle administratif accueil de loisirs
- Les locaux du personnel
- Un pôle technique et maintenance

Le nouvel établissement devra permettre l'accueil d'enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. Les effectifs envisagés sont d'environ 32 places pour les moins de 6 ans, et jusqu'à 40 places pour les 6-11 ans répartis en deux classes d'âge (6-7 ans et 8-11 ans).

Les objectifs principaux de ce projet sont donc :

- De répondre à une demande croissante d'accueil
- De répondre aux besoins identifiés de la CTG 2022-2026
- De développer un accueil de qualité
- D'aménager un espace extérieur en lien avec la nature

Coût global prévisionnel HT du projet : 2 306 535 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Communauté de Communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| <b>DÉPENSES H.T.</b>            |                |
|---------------------------------|----------------|
| Travaux                         | 1 976 200,00 € |
| Maîtrise d'œuvre                | 180 186,42€    |
| Bureau de contrôle technique    | 10 220,00€     |
| Bureau coordination SPS         | 5 468,75€      |
| Autres dépenses (à préciser)    | 134 460.24€    |
| Terrain                         | 51 522,24 €    |
| Equipement                      | 53 718 €       |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage | 23 920 €       |
| Etude géothermique              | 1 600 €        |
| Etude géotechnique              | 3 700 €        |

| COÛT TOTAL PROJET                      |               |            | 2 306 535,41 €     |             |
|----------------------------------------|---------------|------------|--------------------|-------------|
| Sources                                | Sollicitée le | Obtenue le | Montant subvention | Taux        |
| Etat - <del>DETR ou DSI</del>          | 21/02/2025    |            | 807 287€           | 35%         |
| Conseil régional                       | 14/12/2023    |            | 118 473€           | 5 %         |
| Conseil départemental                  | 11/12/2023    | 31/05/2024 | 250 000 €          | 11%         |
| Autres (à préciser)                    |               |            |                    |             |
| CAF ALSH                               | 15/01/2024    | 05/07/2024 | 200 000 €          | 9%          |
| Fond européen                          | 14/12/2023    |            | 473 896€           | 21 %        |
| <b>Sous-Total financements publics</b> |               |            | <b>1 849 656 €</b> | <b>80%</b>  |
| Fonds privés (à préciser)              |               |            | €                  | %           |
| AUTOFINANCEMENT (Emprunt)              |               |            | €                  | %           |
| AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)        |               |            | 456 879€           | 20%         |
| <b>Sous-Total autofinancement</b>      |               |            | <b>456 879€</b>    | <b>20%</b>  |
| <b>TOTAL FINANCEMENTS</b>              |               |            | <b>2 306 535€</b>  | <b>100%</b> |

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** l'opération de Construction d'un Pôle Enfance Jeunesse à Cuisery. **ARRETE** les modalités de financement. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel. **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions. **AUTORISE** le président à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

#### **2025/006 – OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DU FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT PRIVE EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES COMMERCES**

**Christian GUIGUE** indique que l'enveloppe destinée aux aides aux commerces a été complètement épuisée pour l'exercice 2024. C'est un dispositif efficace, performant et qui connaît un réel succès. Nous souhaitons apporter quelques modifications et ajouts au règlement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de délégation de compétence des aides aux petits commerces de proximité par la Région Bourgogne Franche Comté à la Communauté de Communes Terres de Bresse,

Vu le règlement du fonds d'aide à l'investissement commercial privé en matière d'aménagement et d'équipement des commerces approuvé par la délibération du 7 novembre 2024,

Dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement commercial privé en matière d'aménagement et d'équipement des commerces, le règlement d'intervention définit les modalités de soutien apporté par la Communauté de Communes aux commerces de centralité.

Afin de garantir la qualité des travaux financés et d'assurer leur conformité, le Président propose d'apporter deux modifications au règlement d'intervention :

- Les travaux pour être éligibles, devront obligatoirement être réalisés par un prestataire professionnel régulièrement inscrit auprès de l'INSEE.
- Si l'exploitant n'est pas le propriétaire des murs, il devra être vérifié dans la convention de bail que les travaux engagés ne soient pas à la charge du propriétaire auquel cas ils ne seront pas éligibles au dispositif.
- Les entreprises devront obligatoirement présenter des factures acquittées et libellées en euro.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications du règlement d'intervention du fonds d'aide à l'investissement privé en matière d'aménagement et d'équipement des commerces, annexé à la présente délibération.

## **2025/007 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AIDES AUX COMMERCES DE PROXIMITE – AU P'TIT BONHEUR DU PAIN**

**Le Président** explique qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine à Lessard-en-Bresse avec Christian Guigue. La commune compte environ 565 habitants, mais dispose d'un nombre impressionnant de commerces, tous éligibles au dispositif. Il rappelle également que la règle reste la suivante : premier arrivé, premier servi.

Concernant Simandre, **le Président** souligne que les actions menées autour de la pharmacie apportent une nouvelle image à la commune. Les rénovations des façades de la boucherie et de la boulangerie participent au dynamisme des petites communes, ce dont on peut se féliciter. Ce dispositif n'est pas extensible : je proposerai 150 000 euros et nous n'irons pas plus loin.

**Christian GUIGUE** précise que ce dispositif constitue un véritable effet de levier. Ces fonds propres permettent d'obtenir le fameux ratio souvent exigé par les banques.

**Christophe GALOPIN** rappelle que l'entreprise concernée a été reprise en 2023. Sur la commune, nous avons deux boulangeries et une pâtisserie, et les trois fonctionnent bien.

**Roger DONGUY** affirme qu'il soutient les aides aux commerces à deux mains.

**Le Président** conclut en rappelant que le taux de CFE est plus faible que dans les autres territoires environnants. Nos taxes sont abordables et nous avons mis en place ce dispositif d'aide aux commerces.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de délégation de compétence des aides aux petits commerces de proximité par la Région Bourgogne Franche Comté à la Communauté de Communes Terres de Bresse,

Vu le règlement du fonds d'aide à l'investissement commercial privé en matière d'aménagement et d'équipement des commerces approuvé par la délibération du 7 novembre 2024, et modifié par la délibération du 6 février 2025,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Terres de Bresse souhaite, dans le cadre de ses actions de revitalisation des centres-bourgs de son territoire, soutenir financièrement les investissements réalisés par les entreprises afin de maintenir et développer les commerces implantés au cœur des villes.

Le fonds d'aide à l'investissement commercial privé en matière d'aménagement et d'équipement des commerces permet à la Communauté de Communes Terres de Bresse de verser une aide financière dont le montant de l'assiette de base pour les dépenses éligibles est fixé à :

- Plancher de dépenses : 10 000 € HT minimum
- Plafond de dépenses : 20 000 € HT maximum

L'aide de la Communauté de Communes Terres de Bresse est plafonnée à 50 % du montant total de l'assiette de base. La subvention sera donc comprise entre 5 000 € à 10 000€.

Après étude des dossiers par la commission composée du Président, du vice-président en charge de l'action économique, des maires ou représentant des communes dans lesquelles se situent les commerces ayant déposés un dossier, il est proposé d'attribuer une aide financière au titre du fonds d'aide à l'investissement commercial privé en matière d'aménagement et d'équipement des commerces, correspondant aux demandes suivantes :

- SARL Jouvenceau « Au p'tit bonheur du pain » situé à SIMANDRE pour la réalisation de divers travaux (rénovation de la façade, réalisation de caissons lumineux avec nouvel éclairage de l'enseigne, rénovation d'un muret, ...)

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une aide à l'investissement commercial privé en matière d'aménagement d'un montant de 5 369,88€ à l'entreprise AU P'TIT BONHEUR DU PAIN située à Simandre. **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025. **AUTORISE** le Président à signer une convention avec l'entreprise.

## **2024/086 – OBJET : DÉTERMINATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL**

Vu les termes de l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est appelé à fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire du 10 avril 2025.

Sur proposition de Madame Béatrice LACROIX MFOUARA, Maire de Cuisery,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, **VALIDE** le lieu du prochain Conseil communautaire : Maison du Temps Libre à Cuisery.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Séniors**

Jean-Pierre TOMBO rappelle qu'au dernier conseil, les élus ont voté pour l'augmentation du tarif du TAD. Voici quelques retours sur un secteur :

- Janvier 2024 : 37 transports
- Janvier 2025 : 43 transports

Un calendrier a été mis en place avec Christine (directrice du centre de loisirs de Cuisery) pour aider les deux agents du service une demi-journée par semaine, à partir de la semaine prochaine. Il estime que l'objectif de rationaliser le service est atteint, même si l'on ne dispose que d'un mois de recul.

**Le Président** précise qu'il n'avait pas la même information concernant le nombre de transports réalisés en janvier : il y aurait eu moins de trajets en raison de l'augmentation du coût.

### **Bâtiments :**

**Pôle Seniors : Pascal COUCHOUX** précise que les travaux avancent bien et conformément au planning. La fin des travaux est prévue pour fin février, avec l'installation des agents début mars et une inauguration le 4 avril en présence des conseillers communautaires et des financeurs.

**PEJ Saint-Germain-du-Plain : Pascal COUCHOUX** explique que le début du chantier est très impressionnant. La plateforme est nickel, le problème est résolu. Pour l'instant, les choses avancent bien.

**Ludovic GEOFFROY** tient à souligner la propreté des routes et félicite l'entreprise pour cela.

**Le Président** précise que l'année 2025 est une année charnière pour la politique de la CCTB, c'est là que tout sort de terre, les projets structurants étant prévus pour cette année. De plus, il faut relativiser : pour des projets de cette envergure, il y a toujours des surprises, notamment avec l'eau. Nous sommes actuellement en discussion avec l'architecte pour régler cette augmentation de coût, qui aurait dû être anticipée dans l'étude de sol. Il est hors de question que la CCTB paie 50 000 euros supplémentaires pour des problèmes dont elle n'est pas responsable. Il existe une ligne budgétaire nommée "aléa", et c'est là-dessus que nous irons chercher des solutions. L'architecte devra, on l'espère, faire le nécessaire. Les fondations du gymnase pourraient également être affectées, donc si un problème survient, des travaux seront réalisés, mais il n'est pas question que la CCTB en assume les frais.

### **Enfance Jeunesse**

**Marie-Line PRABEL** explique que la création des pôles aura un impact sur les dépenses de fonctionnement. Deux bâtiments supplémentaires entraîneront mécaniquement une hausse des dépenses en raison de l'entretien, des fluides, mais aussi de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis. Cela nécessitera des embauches pour respecter des ratios sur lesquels nous n'avons pas de marge de manœuvre. Il faudra prévoir de renforcer nos recettes et identifier des lignes d'économie pour éviter une inflation des coûts de fonctionnement. Nous devons également répondre aux exigences de la CAF, dont les subventions seront conditionnées au nombre d'enfants accueillis. Il existe des enjeux liés à l'accueil des enfants, mais aussi des enjeux financiers.

Concernant les ALSH, leur fréquentation est en hausse sur les deux sites. Ces structures répondent à une réelle attente sur le territoire.

Le LAEP a ouvert ses portes le 10 janvier. Les parents peuvent bénéficier d'un accueil par des professionnels, permettant un temps différent, avec un accompagnement bienveillant et des échanges constructifs. Sur les quatre vendredis écoulés, entre trois et quatre familles sont venues (et pas toujours les mêmes). C'est un démarrage plutôt encourageant, même si une évaluation sur six mois voire une année complète sera nécessaire.

La CCTB a accueilli cette semaine la nouvelle chargée de mission PVD, qui possède une bonne connaissance du montage de dossiers et des financements. Elle devra reprendre tout l'aspect développement économique, et le Président précise qu'elle devra consacrer 25 % de son temps à cette mission pour la CCTB.

## **ZAE**

**Le Président** indique que cette année sera aussi l'occasion d'affirmer l'un des piliers de la CCTB, celui de l'économie. Nous sommes en train d'acquérir les terrains à Ouroux et d'envisager l'avenir de Cuisery et Romenay une fois la vente réalisée. Concernant l'Abergement de Cuisery, 80 % des bâtiments sont occupés. Pour Cuisery, nous recevons des entreprises, dont un vétérinaire de Loisy, dont le souhait est de s'installer à Simandre, et nous allons essayer de créer un STECAL en sa faveur.

**Isabelle BAJARD** : Cela me choque que l'on m'ait refusé un STECAL en haut de Loisy alors que celui-ci est proposé ici. Dès qu'une entreprise veut s'installer, on dit oui.

**Le Président** précise que le vétérinaire est assujéti à un ordre et ne peut pas s'installer trop près d'un autre vétérinaire ou d'habitations. Aujourd'hui, nous avons la main sur le PLUi et pouvons créer des STECAL, mais il faut d'abord respecter les contraintes liées aux zones industrielles.

Concernant Cuisery, **Béatrice LACROIX MFOUARA** souhaite alerter en signalant que la zone « Intermarché » devient accidentogène. **Le Président** indique que la création d'un rond-point sera sollicitée. Il y a une demande similaire pour la zone d'Ouroux et peut-être demain pour Romenay. Le département n'apporte quasiment aucun financement ; nous allons intégrer ces projets dans les budgets annexes. Nous irons chercher les subventions possibles, et il faut compter environ 800 000 euros. L'appel à projets du département pourrait financer ce projet. Il sera demandé à Anthony Vadot de prévoir une ligne budgétaire pour envisager la création d'un rond-point à Cuisery, à Ouroux, et peut-être un « tourne-à-gauche » à Romenay.

Concernant Ouroux, et en attendant l'expropriation, de nombreuses entreprises attendent et nous ne savons plus quoi leur dire. L'État doit jouer son rôle pour nous appuyer afin que nous puissions dynamiser notre territoire avec le développement de ces zones, ce qui résoudra de nombreux problèmes.

## **Budget 2025 :**

**Le Président** indique qu'il faudra se poser la question de travailler sur les recettes. Il faut rechercher le juste coût, sans bien sûr chercher à faire du bénéfice, comme l'exemple du TAD. Devrons-nous augmenter le coût des prestations rendues à la population ? C'est un vrai débat. Pourquoi ne pas faire payer un service collectif de manière modique pour responsabiliser la personne qui y adhère ? Nous avons investi 350 000 euros à Simandre pour des évolutions technologiques d'envergure, comme le Snoezelen. Nous proposons un service de qualité aux seniors qui n'existe pas ailleurs, et nous pourrions envisager de demander une adhésion, même modique.

**Jean-Pierre TOMBO** : Je n'aime pas qu'on parle de service de luxe, cela sous-entend un intérêt particulier. Nous ne sommes pas une association, mais une collectivité qui apporte quelque chose aux aînés.

**Le Président** : C'est vrai, c'est une philosophie acceptée par la société. Mais un service gratuit peut se transformer en service de moindre qualité. Une contribution, même modique, pourrait être envisagée pour bénéficier d'un spa. Ce sont des philosophies qui doivent être discutées.

**Jean-Pierre TOMBO** : Il faut éviter les dérives, comme cela a été le cas avec le TAD, mais les ateliers ont un but thérapeutique. Nous parlons de problèmes de motricité, de troubles cognitifs, etc.

## **Photovoltaïque :**

**Christophe GALOPIN** explique qu'une société avec un partenariat public/privé a engagé des démarches pour développer des projets d'envergure, tels que l'agrivoltaïsme. L'intérêt d'adhérer à ce système est de pouvoir lancer de grands projets qui ne pourraient être portés par les EPCI (au minimum des projets sur 2 hectares). Ce projet permet d'avoir des retours sur investissement après un certain nombre d'années. On utilise des terrains agricoles

tout en préservant la rentabilité agricole. Il existe aussi la possibilité d'équiper des friches. Ce sont de gros projets qui permettent de générer des ressources pour les intercommunalités qui se lancent dans ce développement. Ces projets ne se montent pas du jour au lendemain ; ils se réalisent entre 3 et 5 ans, nécessitant un véritable recensement. Il faut aussi pouvoir injecter dans le réseau pour ensuite l'utiliser.

Il faudra donc signer un courrier pour engager une démarche visant à organiser le maillage sur notre territoire : uniquement sur le secteur de Romenay, mais dans un rayon restreint, ainsi que sur le nord de notre territoire.

Nous sommes également en train de nous positionner pour que le schéma de raccordement national puisse tenir compte de nos demandes. Tout ceci se construit en lien avec le PLUi. Ce sont de grands projets qu'il faut suivre de près. Premier arrivé, premier servi, avec un investissement minimum de 2 millions d'euros.

**Chantal SIMONNET** : Est-ce que vous tiendrez compte des ZAER que les communes ont transmises ?

**Le Président** : Christophe parle des projets sur des parcelles de la CCTB. La commune de Branges possède une ancienne déchetterie qui coûte 350 000 euros par an au SMET pour son traitement. La commune a investi en installant des panneaux photovoltaïques en créant une société avec le SYDESL et pourra récupérer 20 % des bénéfices générés sur cette zone économique. On peut très bien installer un minimum de 2 hectares de photovoltaïques derrière chez Comège. Il est de notre devoir de chercher de nouvelles sources de recettes.

**Christophe GALOPIN** précise qu'actuellement, beaucoup de collectivités se positionnent sur ce type de recettes : production d'énergie et IFR perçue par la collectivité.

**Roger DONGUY** demande si la SEM peut intervenir sur des projets privés ? Il précise également qu'il est compliqué de maintenir de la productivité agricole avec ces dispositifs.

**Christophe GALOPIN** ajoute que oui, la SEM peut intervenir sur des projets privés. De plus, ce dispositif permet d'apporter un plus à la production de céréales et protège les cultures.

### **Pacte Territorial**

**Christophe GALOPIN** indique qu'il a été convenu de signer une convention avec le département. Nous rédigeons actuellement l'annexe à la convention, dans laquelle nous précisons comment nous souhaitons développer les aides sur le volet « dynamique » mais aussi « accompagnement ». Nous devons nous positionner rapidement sur la manière d'organiser l'accompagnement sur le territoire. Je pensais proposer d'avoir 3 lieux de permanence physique : les 2 France Services, mais aussi un lieu sur le secteur de Romenay-Montpont. Il faudra également déterminer les fréquences : par exemple une fois toutes les 3 semaines sur les lieux de permanence, donc au moins une fois par semaine sur notre territoire. Pour rappel, tout cela n'est pas figé, mais il faut donner des éléments au département pour démarrer ce pacte au mois d'avril. Nous allons travailler activement pour transmettre l'annexe.

### **Assainissement**

**Béatrice LACROIX MFOUARA** précise qu'il n'y a pas de grandes nouvelles concernant ce sujet. Les élus ont reçu la présentation de la phase 2. Un prochain retour est prévu en mai/juin pour faire toutes les propositions possibles concernant l'assainissement. Les discussions les plus importantes vont arriver pour savoir quel choix nous ferons. Pour rappel, le transfert des compétences au 1er janvier 2026 est toujours une obligation.

### **Frances Services**

**Le Président** fait part aux élus d'une suggestion d'Isabelle BAJARD de pouvoir faire en sorte que les agents de France Services fassent des permanences dans les mairies.

**Isabelle BAJARD** précise que la commune a une agence postale communale qu'elle souhaite développer. Des administrés souhaitent avoir des informations les samedis. La personne qui sera recrutée travaille déjà à France Services Cuisery. Ma question est : Est-ce qu'on peut faire du France Services à ce moment-là, le samedi matin ?

**Marie-Line PRABEL** indique que cette proposition est entendue et se tient, mais soulève plusieurs questions :

- La Poste acceptera-t-elle que l'agent travaille en même temps pour France Services ?
- France Services est une compétence communautaire et non communale. Qui devra en prendre en charge financièrement ?

- Si on délocalise, mais qu'on ne peut pas délocaliser les heures effectuées à Ouroux, car il faut 2 personnes lorsque l'on est dans la maison France Services. Il faudrait un 3e agent qui se déplace dans d'autres communes, ou alors augmenter le nombre d'heures.
- De plus, l'accueil nécessite obligatoirement une confidentialité, qui ne peut être assurée si un agent fait à la fois France Services et agence postale.

**Isabelle BAJARD** : Je peux fermer une agence postale.

**Marie-Line PRABEL** : Dans ce cas, cela devra être payé par la CCTB.

**Le Président** : Si une personne achète un timbre et qu'on ne peut pas lui poser une question sur sa retraite ensuite, on marche sur la tête. Si la personne est compétente pour répondre, que la personne réponde.

**Marie-Line PRABEL** : Cependant, l'agent engage sa responsabilité.

**Christian GUIGUE** : Le conseil est de ne pas appeler ce service « France Services ». Cela pose des problèmes de confidentialité et de nature du conseil, car les agents engagent leur responsabilité.

**Le Président** : Il vaut mieux prendre le risque de donner un conseil à une personne que de ne pas répondre en disant « je ne suis pas dans mes heures de travail », on devient dingue de la surréglementation. De quoi parle-t-on en France en 2025 ? On a le pouvoir là-dessus, l'État nous a transmis une compétence qui coûte plus de 160 000€. J'assumerai la responsabilité qu'un samedi matin, l'agent puisse répondre à une question « France Services ».

**Marie-Line PRABEL** : On ne peut pas faire porter des risques aux agents. Les élus ne peuvent pas se substituer à un agent France Services.

**Le Président** : Il y a une responsabilité d' élu à prendre. Si l'État n'est pas d'accord, qu'il finance à 100 % son projet. Il faut simplifier les choses et permettre aux gens de poser leurs questions.

## Voirie

**Jean-Michel REBOULET** indique qu'Alexandre a fait le tour de plus de la moitié des communes.

## Tourisme

**Jean-Pierre GALLIEN** indique qu'une réunion doit avoir lieu avec Estelle Comte, Sandrine, le Président et une personne du département pour mettre en place un spectacle au moulin.

## Prochaines dates

Commission aménagement du territoire

- 11/02/2025

Commission finances :

- 17/02/2025

Bureau (19h00) :

- 27/03/2025
- 22/05/2025

Conseil communautaire (19h00) :

- 10/04/2025
- 05/06/2025

La secrétaire de séance  
Béatrice LACROIX MFOUARA



Le Président  
Stéphane GROS

  
Communauté de Communes  
Terres de Bresse  
Rue Wachenheim  
71290 CUISERY  
tel. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 24